Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_16-DE

DEL20261027_16
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

L'an deux mille vingt six, le vingt sept octobre à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 21 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	43
Nombre de pouvoirs	5
Suffrages exprimés	48

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, Mme Cathy DESURMON, M. Daniel ALBERDI, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Corinne DUTOUYA, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à M. Vincent MORA, Mme Catherine RABA donne pouvoir à Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Arthur CHASSEUR donne pouvoir à M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON donne pouvoir à Mme Corinne DUTOUYA, M. Nicolas KUNTZ donne pouvoir à Mme Nathalie DURQUETY

Conseillers communautaires absents et excusés :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ

Secrétaire de séance : Mme Martine DEDIEU

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_16-DE

OBJET : MOTION POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET HYDRIQUES ET CONTRE LE PROJET E CHO

Monsieur le Conseiller Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29

VU l'article 30 du règlement intérieur du Conseil communautaire du Grand Dax relatif aux propositions, vœux et motions

VU le décret n° 2026-597 du 6 juillet 2026 qualifiant le projet E-CHO de projet d'intérêt national majeur

VU le bilan de la concertation préalable publié par la Commission nationale du débat public le 19 février 2024 et la concertation continue en cours

VU les caractéristiques actualisées rendues publiques par le porteur du projet, notamment les besoins annuels de 300 000 tonnes de biomasse sèche et de 3 millions de mètres cubes d'eau

CONSIDÉRANT la vulnérabilité croissante des forêts du Sud-Ouest face au changement climatique, aux sécheresses, aux incendies et à la hausse des prélèvements

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver les ressources forestières pour les usages locaux, la filière bois, le stockage du carbone, la biodiversité et la résilience de nos territoires

CONSIDÉRANT la raréfaction de la ressource en eau et les difficultés qu'elle entraîne déjà pour les milieux naturels, l'alimentation en eau potable et l'agriculture

CONSIDÉRANT le caractère disproportionné des ressources mobilisées au regard d'une production d'e-biokérosène correspondant à environ 1 % des besoins énergétiques nationaux du secteur aérien

CONSIDÉRANT les motions et prises de position déjà adoptées par de nombreuses collectivités du Sud-Ouest

APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL A LA MAJORITE, 48 VOTANTS :
12 VOIX POUR
34 VOIX CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉCIDE

AFFIRME son soutien à une véritable décarbonation des transports et de l'industrie, fondée à la fois sur la sobriété, l'efficacité énergétique et une utilisation soutenable des ressources naturelles

EXPRIME sa solidarité avec les collectivités qui se sont déjà mobilisées pour défendre les ressources forestières et hydriques du Sud-Ouest

SE PRONONCE contre le projet E-CHO dans sa configuration actuelle, compte tenu de ses besoins considérables en biomasse et en eau et des risques qu'il fait peser sur les équilibres écologiques et économiques de notre territoire

DEMANDE au porteur du projet de renoncer à E-CHO tel qu'il est aujourd'hui présenté et à l'État de ne pas autoriser sa réalisation en l'absence de garanties suffisantes sur la

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 040-244000675-20261027-DEL20261027_16-DE

disponibilité durable du bois, la préservation de l'eau et l'absence de concurrence avec les usages locaux

DEMANDE que les 300 millions d'argent public destinés à ce projet soient réorientés vers des actions utiles à une réelle transition écologique et à la protection de notre environnement.

CHARGE le président du Grand Dax de transmettre la présente motion au Premier ministre, aux ministres chargés de l'industrie, de l'énergie, de l'environnement et de l'agriculture, aux préfets concernés, à Elyse Energy, à la Commission nationale du débat public, à la Région Nouvelle-Aquitaine, aux Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ainsi qu'aux collectivités concernées.

Secrétaire de séance
Mme Martine DEDIEU

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 27 octobre 2026

Signé par : Julien DUBOIS
Date : 29/10/2026
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax